Communiqué



DECLARATION AU TITRE DE L'ARTICLE 223-16 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

La société VICAT informe ses actionnaires qu'au 31 janvier 2015, le nombre total d'actions composant son capital social s'élève à 44 900 000, auquel correspondent 75 037 528 droits de vote.